

Dépôt de documents

Je me contenterai de dire, monsieur le Président, qu'on ne nous a pas donné le temps de bien étudier ces documents. Nous allons les examiner attentivement. Nous avons le sentiment qu'il peut très bien s'agir encore une fois d'une tactique de camouflage. Quoi qu'il en soit, le gouvernement pourra compter sur notre collaboration s'il est le moins sincère.

Des voix: Bravo!

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, le chef de l'opposition officielle (M. Turner) avait raison, notamment lorsqu'il a déclaré que nous n'avions pas reçu de préavis concernant les documents déposés aujourd'hui. C'est pour cette raison que je prends la parole au nom de mon chef et du caucus de mon parti. Disons, tout d'abord, qu'un simple coup d'œil, et c'est bien tout ce que nous avons pu faire aujourd'hui, laisse croire que ces directives ne feront guère plus que celles qui existaient naguère. Le gouvernement aurait l'intention d'arrêter des directives assurant un meilleur code de conduite que celui auquel ont donné lieu les directives actuellement en vigueur.

Or, il faut se demander si ces directives seront mieux respectées que celles qui existent actuellement. C'est la question que se pose la Chambre des communes depuis cinq ans. On dirait qu'elles sont interprétées en fonction de l'humeur du gouvernement de l'heure. Je rappelle donc que si nous pouvions avoir l'assurance qu'elles seront interprétées de la même façon pour tous les députés des Communes, nous aurions franchi un grand pas en mettant un terme à un climat très difficile qui a donné lieu à bien des récriminations. C'est le climat qui règne depuis le début des années 1980 et qui a continué d'exister lorsque le gouvernement a pris le pouvoir.

● (1520)

Je constate, au premier coup d'œil, que ces nouvelles directives pourraient fort bien clore l'ère de favoritisme éhonté que nous avons connue sous l'ancien régime libéral. J'espère que ce sera bien le cas et que le gouvernement ne pourra pas, lorsqu'il sera débouté, nommer les incompetents de l'arrière-ban et autres parasites à des postes permanents au sein de la Fonction publique et des organismes gouvernementaux.

On ne peut pas dire que le gouvernement actuel ait de quoi être fier jusqu'ici compte tenu de tous les amis et les petits copains qu'il a nommés à des postes par favoritisme politique. J'admets qu'il y a eu deux ou trois exceptions notoires, et le premier ministre (M. Mulroney) ne se prive pas de les signaler, mais c'est une goutte d'eau dans cette mer de nominations dont le gouvernement n'a vraiment pas lieu d'être fier. J'étais donc heureux de voir que les députés pourront à l'avenir revoir rétrospectivement les qualifications et titres de compétence des

gens nommés à certains postes par le gouvernement depuis qu'il a été élu le 4 septembre 1984.

Cela dit, j'espère que la Chambre des communes et le Sénat prendront au sérieux la requête du premier ministre et que les présidents des deux Chambres entreprendront les consultations nécessaires pour déterminer la conduite que doivent adopter les députés et ministres de la Couronne. Pourtant, compte tenu de l'expérience passée, je ne suis pas très optimiste quant à l'avenir. En regardant le leader parlementaire du gouvernement (M. Hnatyshyn) et le vice-premier ministre (M. Nielsen), je me rappelle les longs débats que nous avons eus sur la façon dont les anciens membres du cabinet libéral devenus hommes d'affaires devaient se comporter. Je me souviens comment les ministériels d'aujourd'hui reprochaient à l'ancien gouvernement son abus du favoritisme et des nominations dans la Fonction publique lorsqu'il était au pouvoir.

Je souhaite voir disparaître ce genre de choses. Je vois qu'il en est question mais je me demande comment on va procéder. Seul l'avenir le dira. Nous serons un peu plus rassurés quand on nous précisera la façon dont les mesures seront appliquées. Mais je tiens à souligner au premier ministre que compte tenu de l'expérience de l'an passé, je doute de la vigueur de son geste.

* * *

PÉTITIONS

ON DEMANDE L'ADOPTION DU PROJET DE LOI C-49

M. Rob Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le Président, j'ai l'honneur, en ma qualité de député, de présenter une pétition signée par près de 2,000 citoyens de la ville de Niagara Falls qui réclame, compte tenu de l'accroissement de la prostitution et de la violence qui en découle, que la Chambre adopte immédiatement le projet de C-49.

LE NIVEAU ÉLEVÉ DU LAC SUPÉRIEUR

M. Ernie Epp (Thunder Bay-Nipigon): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par 247 de mes commettants habitant le canton de Shuniah, Amethyst Beach, ainsi que par des membres de l'Association des campeurs de Island Beach. Ces gens sont vivement préoccupés par les dégâts causés à leurs biens par le niveau élevé du lac Supérieur. Si la faute est en partie imputable aux pluies torrentielles, il reste que la Direction de la Commission mixte internationale a décidé de garder élevé le niveau du lac Supérieur afin de protéger les propriétés des rives des lacs inférieurs. Les signataires demandent humblement au gouvernement du Canada de faire en sorte que la Commission évite de maintenir les eaux du lac à leur niveau le plus élevé.